

## Compte-rendu du CTPD du 18 septembre 2009

Voici les questions examinées lors du CTPD :

### CARTE SCOLAIRE

#### 1°) Effectifs :

L'enquête de rentrée du SNUipp65 semble indiquer que la hausse prévue + 56 sera largement dépassée.

Le SNUipp65 est donc intervenu pour rappeler sa position sur l'insuffisance de moyens alloués à l'école en général et au premier degré en particulier. L'IA a rappelé notre P/E (nombre de personnels en classe pour 100 élèves) justifiant ainsi notre dotation.

Les spécificités de notre département (ruralité, montagne, et plus de 70% des écoles qui ont trois classes ou moins) conduisent le SNUipp65 à considérer que la carte scolaire ne peut pas se faire uniquement sur ce calcul qui nous désavantage par rapport à d'autres départements de l'académie.

#### 2°) Moyens

Le mauvais fonctionnement des permutations informatisées nationales, combiné à une mauvaise gestion des moyens dans certains départements de l'Académie, entraîne une situation inédite pour l'Académie de Toulouse, avec un surnombre de près de 200 collègues.

Le département est actuellement en surnombre de 3 collègues. A la même époque l'année dernière, le département était en surnombre de 6 collègues et a fini l'année à l'équilibre (après des départs pour congé longue durée ou des disponibilités). Afin de se retrouver dans une situation similaire, l'IA envisageait d'intégrer 3 personnes par inéat.

Le Recteur a refusé ces intégrations, au prétexte que cela ne ferait que grossir le surnombre académique.

L'IA a expliqué le dispositif qu'il envisage de mettre en oeuvre pour pallier le manque de moyens de notre département et contourner l'interdiction rectorale d'intégration. Il compte obtenir l'entrée provisoire de 3 personnes de l'Académie (2 du 31 et 1 du 32) pour exercer 1 an dans notre département. Il ne s'agit pas d'une intégration dans le 65, mais de la possibilité, pour des collègues travaillant dans un département de l'académie de Toulouse de travailler dans le 65 pour cette année scolaire. Renseignement pris auprès de l'administration, si les conditions d'exercice ne leur conviennent pas, ces collègues pourront refuser leur « mise à disposition » dans le 65.

Interrogé par l'IA, l'ensemble des syndicats, après une interruption de séance, s'est abstenu au moment de voter ce processus. S'il permet d'ouvrir un poste à Capvern, il a pour origine une gestion des moyens et des personnels condamnable :

- de la part du ministère qui a imposé au mois de mars des intégrations dans le 31 que ce département n'a pu gérer
- de la part de certains IA (31) qui refusent aux personnels des temps partiels qui permettraient pourtant de diminuer le nombre global de personnels en activité dans leur département.
- de la part du rectorat qui globalise des nombres sans tenir compte des réalités locales, des conditions de travail des personnels, des situations difficiles que vivent certains collègues qui attendent (pour certains depuis plusieurs années) d'intégrer un département de notre académie.

On entre dans un système qui risque de se pérenniser et qui préfigure une gestion brutale des moyens 1er degré par le rectorat, sans aucun contrôle paritaire, ce que nous n'acceptons pas. De plus il bloque les possibilités d'intégration par INEAT classique. L'IA ne prononcera pas d'inéat pour cette rentrée scolaire dans le département.

**nota :** cette gestion s'apparente à celle des TZR dans le second degré qui peuvent être appelés à se déplacer dans toute l'académie pour faire face à des situations d'urgence. Taillables et corvéables à merci.

### **3° CI classes élémentaires et maternelles**

**Ouvertures (3.75 au total) :** TOURNAY élém., ANDREST élém., BERNAC DESSUS élém., 0.75 TARBES Henry Duparc occitan maternelle ; il ouvre chaque poste sur des postes de psy vacants, des rompus de temps partiels ou de décharge syndicale.

#### **Demande d'ouvertures par le SNUipp 65**

##### **CAPVERN** (RPI CAPVERN / LUTILHOUS) :

Le SNUipp65 est intervenu sur la base des effectifs **28 élèves supplémentaires** qui n'étaient pas attendus ont été inscrits pour la rentrée. Cette situation urgente nécessite une ouverture.

L'IA précise qu'il est très attentif à la situation et qu'il compte ouvrir.

##### **POUYASTRUC** 3 classes

Les effectifs de cette école sont en constante augmentation depuis 2000. Le directeur prévoit plus de **80** élèves l'an prochain. Le SNUipp65 est donc intervenu pour demander une ouverture au vu de la situation, l'IA a répondu qu'il faisait avec les moyens qu'il a.

#### **RPI POUYFERRE- LOUBAJAC**

Avec une moyenne par classe supérieure à 25 élèves et un potentiel d'élèves en constante augmentation (des élèves sont inscrits à Lourdes faute de place), le SNUipp65 est donc intervenu pour demander une ouverture. L'IA a convenu de la situation sans autre réponse.

##### **TARBES Mistral** :

27 élèves par classe avec une clôture des inscriptions depuis le 15 juin.

Le SNUipp65 est intervenu pour rappeler la situation de cette école en ZEP. Il faut donner les moyens à cette école de dispenser l'enseignement dans de bonnes conditions. L'IA a écouté nos arguments sans sourciller et suite à notre demande il nous a rappelé que la Mairie de Tarbes avait demandé un audit sur la situation des écoles de Tarbes sans nous en dire plus.

##### **BONNEFONT** : (RPI BONNEFONT / BURG / MONTASTRUC)

Avec les effectifs de cette classe **27** élèves sans aucun 2 ans la situation de cette école doit être suivie attentivement.

Toutes ces demandes d'ouverture, ainsi que les ouvertures provisoires, seront examinées lors de la prochaine carte scolaire (début 2010).

##### **Frais de déplacement pour les RASED** :

Le SNUipp65 est intervenu pour rappeler à l'IA sa position sur les frais de déplacement. En effet, selon les chiffres de l'IA, la somme allouée pour les frais de déplacements (ien, rased, cpc) n'a pas augmenté depuis 2007. Le SNUipp65 a rappelé qu'il attend toujours les critères de ventilation de cette enveloppe. Pour réponse l'IA demande aux personnels « de ne pas dépasser l'enveloppe allouée ».

Nous rappelons que si les collègues qui dépassent cette enveloppe engagent une procédure au TA, ils obtiennent gain de cause.

Le SNU65 accompagnera les collègues dans cette démarche qui ne peut être qu'individuelle.

#### **Le SNU65 a demandé les obligations de service des RASED :**

Ils peuvent participer aux animations pédagogiques mais ce n'est pas une obligation.

S'ils y participent il faut le déduire des 78h prévues pour le temps de concertation L'IA refuse de déduire ces heures du temps élèves.

##### **Contrats aidés** :

Le SNU65 est intervenu pour demander l'évolution des postes sur les différentes missions (assistance à la direction et EVSH).

En effet le SNU65 note une diminution des personnels d'aide à la direction alors que la somme de travail administratif est en constante augmentation.

**AVSi - AVSco :**

Un dispositif de remplacement est prévu : les AVS-co se substituent aux AVS-i si le besoin existe.

**Convention Etablissement Spécialisés :** une série de réunions est prévue pour cadrer l'organisation des établissements. Le SNU65 va mener une enquête auprès des collègues des établissements.

**IEN MATERNELLE :** les 3 postes prévus pour l'Académie sont toujours vacants. Le fonctionnement à cheval sur deux départements, 32 - 65 par exemple, peut expliquer cette situation.

**L'IA a proposé** aux syndicats un groupe de travail sur les implantations des postes afin de mettre à plat des situations difficiles (Campan par ex.)

**Le SNUipp 65 a demandé :**

la carte des emplois par catégories

le PAP 2008 : indicateur de performances du système éducatif.

le nombre d'heures péri éducatives ainsi que leur ventilation et les critères d'attribution

la somme allouée pour les intervenants langues vivantes

la somme allouée pour les stages de remise à niveau

la somme allouée pour l'accompagnement éducatif

la somme allouée pour les équipements numériques ruraux

Les élus SNUipp65 au CTP : Alain Baylac, Sylvain Boisseau, Hervé Charles, Claude Martin, Martine Fochesato, Pierre Torres